

**Délibération n° 25-034**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE DE CAMBRAI**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**Séance du**

24 février 2025

**Secrétaire de séance**

Madame Virginie WIART.

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 février à 14 heures  
Le centre communal d'action sociale légalement  
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances  
sous la présidence de Madame WIART Virginie.  
En suite de convocation en date du 10 février 2025.

**Objet de la délibération**

Modification de la délibération  
n° 23-099 du 18 septembre 2023 – Immobilier  
terroir de Thun-L'Evêque – Aliénation de la parcelle  
ZB 82 au profit de Monsieur HONORE Benoit.

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 12

Effectif votant : 13

**Présent(s)** : Mme Virginie Wiart, Mme Dominique  
Cardon, Mr Jean-Pierre Bavencoffe, Mme Maria-José  
Pombal, Mme Sylviane Liénart, Mr Marc Derasse,  
Mme Florence Nochelski, Mr Jean-Louis Delhayé, Mr  
Michel Mauprivez, Mme Jocelyne Peyrat-Armandy,  
Mme Monique Bouquignaud, Mr Alain Delevallée.

**Absents, excusés, représentés** : Mr François-Xavier  
Villain, Mme Françoise Demontfaucon, Mme Sylvie  
Labadens, Mme Brigitte Bracq, **Mme Sabine  
Cagnard donne procuration à Mme Dominique  
Cardon.**

Par délibération n° 23-099 du 18 septembre 2023, le Conseil d'Administration avait accepté à l'unanimité la vente de la parcelle de terre cadastrée ZB 82 de 64a 60ca sis Lieu-dit « Saule de Thun-L'Evêque » (59141) sur le terroir de Thun-L'Evêque **au prix de 6 502.00€ soit 6 500.00€ l'hectare au profit de Monsieur HONORE Benoit.**

**Suite à une erreur matérielle, il y a lieu de modifier la délibération n° 23-099 du 18 septembre 2023 comme suit en gras :**

Le Centre Communal d'Action Sociale est propriétaire, sur le terroir de Thun-L'Evêque :

- De la parcelle de terre cadastrée ZB 82 de 64a 60ca sis Lieu-dit « Saule de Thun-L'Evêque » (59141).

Cultivée par Monsieur HONORE Benoit domicilié, 300 Rue Roger Salengro à Thun-L'Evêque (59141).

Monsieur HONORE Benoit souhaite acquérir la parcelle en question au prix de :

- **4 500.00€ soit 6 966.00€** l'hectare pour la parcelle cadastrée ZB 82 de 64a 60ca sur le terroir de Thun-L'Evêque.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte la vente à Monsieur HONORE Benoit de la parcelle :
  - ZB 82 de 64a 60ca sur le terroir de Thun-L'Evêque au prix total de **4 500.00€ (quatre mille cinq cent euros)**.
- Décide que tous les frais, droits et honoraires sont à la charge de l'acquéreur.
- Dit que le fermage concernant la parcelle en question cessera d'être dû à compter de la date de signature de l'acte de vente.
- Autorise Madame la Vice-Présidente Déléguée à signer, au nom du CCAS, l'acte de vente et tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Les membres du Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

### **DECIDENT**

**D'accepter la modification de la délibération n° 23-099 du 18 septembre 2023 d'aliénation de la parcelle ZB 82 de 64a 60ca sis Lieu dit « Saule de Thun-L'Evêque » (59141) sur le terroir de Thun-L'Evêque au prix de 4 500.00€ (quatre mille cinq cent euros) soit 6 966.00€ l'hectare au profit de Monsieur HONORE Benoit domicilié, 300 Rue Roger Salengro à Thun-L'Evêque (59141).**

**De dire que les autres points de la délibération précitées restent inchangés.**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1  
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82  
Transmis à la Sous-Préfecture le :  
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS  
La Vice-Présidente Déléguée  
Virginie WIART

